



République Française
Département du Loiret

Commune de Villemandeur

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Mardi 21 Avril 2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
29	24	28

Vote
A la majorité
Pour : 22
Contre : 6
Abstention : 0

L'an deux mil vingt-six, le vingt et un Avril à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Villemandeur s'est réuni à l'Hôtel de Ville, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Madame GANNAT Fanny, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmises par voie électronique aux conseillers municipaux le 15/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 15/04/2026.

Présents : Mme GANNAT Fanny, M. DUPORT Jean-François, Mme PASQUET Christine, Mme ADRIEN-CAMUS Catherine, M. DUPLESSY Gilles, Mme GARNIER Véronique, M. CENICO Antoine, Mme MOREAU Claudine, M. BENNAÏ Farid, Mme OBRE Béatrice, M. HÉBERT Yoann, Mme FRANCOIS Marie-José, Mme KHALFA Sadiha, M. FOUCHET Joël, Mme LELIEVRE Lucette, M. LEFEVRE Stephen, M. GALUTTI Yannick, Mme LÉON Peggy, M. PEZAIRE Jean-François, Mme CHARLET Audrey, M. PRIGENT André, Mme DUCHESNE Adeline, M. PRIOU Éric, Mme VERSAILLES Brigitte

Excusés avec procuration : M. MARION Philippe à M. DUPORT Jean-François, M. LIPPERT Thierry à M. FOUCHET Joël, Mme LEBOEUF Stéphanie à Mme LÉON Peggy, M. LEFÈVRE Alexis à Mme GANNAT Fanny

Excusé : M. MASSONNEAU Philippe

A été nommé secrétaire : M. DUPORT Jean-François

Acte rendu exécutoire après dépôt
en SOUS-PREFECTURE DE
MONTARGIS
Le : 28/04/2026
Et
Publication du : 28/04/2026

2026-028 – Désignation du Correspondant Défense

La Délégation militaire départementale du Loiret contribue à l'animation du réseau des Correspondants Défense des communes du Loiret dont les missions ont été précisées dans des circulaires ministérielles du 26 octobre 2001 et du 18/02/2002 et par diverses instructions ministérielles. Ceux-ci ont vocation à contribuer à l'entretien du lien entre les Armées et la Nation.

La Délégation Militaire Départementale du Loiret souhaite relancer l'animation de ce réseau et la première étape de cette relance sera la mise à jour du fichier départemental des correspondants défense du Loiret.

Les élections municipales ont été organisées les 15 et 22 mars 2026.

Tant que le conseil municipal n'a pas désigné le correspondant défense de votre commune, c'est le maire qui a l'obligation d'en assurer la fonction.

En conséquence, il est proposé de bien vouloir faire procéder à sa désignation,

Les candidatures de M. HEBERT Yoann et M. MASSONNEAU Philippe sont proposées.

Il est procédé à l'élection du Correspondant Défense à scrutin public :

M. HEBERT Yoann : 22 voix
M. MASSONNEAU Philippe : 6 voix

Aussi le conseil municipal après en avoir délibéré décide :

➤ De nommer **M. HEBERT Yoann** le Correspondant Défense.

Adopté à la Majorité.

POUR : 22
CONTRE : 6 (MM PEZAIRE PRIGENT PRIOU, MMES CHARLET DUCHESNE VERSAILLES)
ABSTENTION : 0

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.
Au registre suivent les signatures

Pour copie conforme :
En mairie, le 28/04/2026



Le Maire,

Fanny GANNAT

Le Secrétaire de Séance,

Jean-François DUPORT

Publicité des actes de la commune par voie électronique le 28/04/2026

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de la date de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet: <www.telerecours.fr>